

---

**DECISION N° : 245.10.2025**

**OBJET : Consultation n°2025.17 – Dépose, fourniture, pose et raccordement de matériels scéniques pour le Forum des Arts à Osny**  
**Marchés de travaux - Attributions des 3 lots**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs aux marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du C.G.C.T,

**Considérant** que la ville a lancé une consultation relative à la dépose, fourniture, pose et raccordement de matériels scéniques pour le Forum des Arts à Osny,

**Considérant** qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la commune à l'adresse suivante <http://www.achatpublic.com> le 26/09/2025, sur le BOAMP, avis n° 25-106934 publié le 26/09/2025,

**Considérant** que 3 plis ont été remis dans les délais pour la procédure relative à la dépose, fourniture, pose et raccordement de matériels scéniques pour le Forum des Arts à Osny,

**Considérant** que 1 offre a été remise pour le lot 1 : Dépose, fourniture et pose d'une scène en praticables,

**Considérant** que 2 offres ont été remises pour le lot 2 : Dépose, fourniture, pose et raccordement de perches fixes et d'une équipe motorisée,

**Considérant** que 1 offre a été remise pour le lot 3 : Fourniture et pose de rideaux de scène,

**Considérant** qu'au terme de cette consultation et au vu du rapport final d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le lot 1 : Dépose, fourniture et pose d'une scène en praticables, à la société 4J EVENEMENTS, d'attribuer le lot 2 : Dépose, fourniture, pose et raccordement de perches fixes et d'une équipe motorisée, à la société 4J EVENEMENTS et d'attribuer le lot 3 : Fourniture et pose de rideaux de scène, à la société BLACKOUT SARL,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**Lot 1 : Dépose, fourniture et pose d'une scène en praticables**

De conclure et de signer avec la société 4J EVENEMENTS sise rue de Davron – Le Petit Aulnay - 78450 CHAVENAY, représentée par Monsieur Julien CHAUFOUR, un marché de travaux relatif à la dépose, fourniture, pose et raccordement de matériels scéniques pour le Forum des Arts à Osny.

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 42 219,23 € HT.

**Lot 2 : : Dépose, fourniture, pose et raccordement de perches fixes et d'une équipe motorisée**

De conclure et de signer avec la société 4J EVENEMENTS sise rue de Davron – Le Petit Aulnay - 78450 CHAVENAY, représentée par Monsieur Julien CHAUFOUR, un marché de travaux relatif à la dépose, fourniture, pose et raccordement de matériels scéniques pour le Forum des Arts à Osny.

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 79 139,74 € HT.

**Lot 3 : Fourniture et pose de rideaux de scène**

De conclure et de signer avec la société BLACKOUT SARL – 53 rue de Verdun – 93120 LA COURNEUVE, représentée par Monsieur Dominic PEISSEL, un marché de travaux relatif à la dépose, fourniture, pose et raccordement de matériels scéniques pour le Forum des Arts à Osny.

Le marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 53 087,60 € HT.

**Article 2 :**

Lesdits marchés prendront effet à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations (période de préparation et travaux).

La durée prévisionnelle des prestations (période de préparation de chantier incluse) est estimée 4 semaines avec une date limite de réception fixée au 04/12/2025, sans compter l'année de garantie de parfait achèvement applicables aux marchés de travaux et ce, jusqu'à l'exécution des travaux qui y sont associés.

**Article 3 :**


La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 et suivant de la commune.

**Article 4 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le 27 OCT. 2025

Le Maire,

  
Jean-Michel LEVESQUE

